

L'opération inventaire a commencé avec GRDF et OTifrance !

L'opération inventaire aura lieu du 2/10 au 26/02/24 !



Informations Changement de gaz

Fin 2024, GRDF va procéder au changement de gaz naturel. Pour préparer l'arrivée de ce nouveau gaz, tout le matériel gaz doit être inventorié. C'est pourquoi, vous avez reçu dans vos boîtes aux lettres des courriers vous informant du déroulement de l'opération d'inventaire. Elle se tiendra dans notre ville du 2/10 au 16/02/2024.

Cette opération consiste à :

- **Confirmer vos coordonnées personnelles : nom, prénom, n° de téléphone, email ...**
- **Collecter les données techniques de vos appareils alimentés en gaz naturel**
- **Identifier, le cas échéant, votre installateur / professionnel du gaz**

L'intervention est gratuite et dure 30 min. Votre présence est indispensable. Elle sera réalisée par la société OTI France Oviance, mandatée par GRDF et joignable au **09 70 75 30 79**.

Pour éviter tout type de démarchage commercial, **vous devez vous fier à deux choses, le logo GRDF et le logo de la société OTI France Oviance.**

En cas de doute, vous pouvez vérifier la liste des sociétés intervenantes sur le site suivant : www.grdf.fr/verif-prestataire.

Une règle à retenir pour éviter les arnaques : **Ne jamais montrer sa facture de gaz ou donner son n° de PCE à 14 chiffres.**

Bon comportement des intervenants

- L'intervenant vous présente son badge et sa lettre d'accréditation (mandat GRDF) avec les logos
- Il regarde tous vos appareils alimentés en gaz
- Il vous demande votre consentement pour l'utilisation des données recueillies lors de l'opération
- Il vous demande une signature sur tablette numérique (aucun document papier ne doit être signé)
- Il ne cherche pas à vendre des services

Mauvais comportement des intervenants

- On vous facture une prestation
- On vous dit que votre chaudière ne fonctionnera pas avec le nouveau gaz et qu'il faut la changer, sans que vous ayez reçu un courrier de GRDF vous le précisant
- **Ne signez rien sur support papier**

-
-
-
-



Certification GRDF

A savoir : La période d'inventaire n'est qu'une première étape. Elle sera suivie en 2024 d'une période de réglage. Pour les particuliers ayant déjà réalisé leur inventaire sur internet, le passage d'un inventariste n'est pas nécessaire à la condition que cet auto-inventaire soit validé par un courrier GRDF.

Les modalités pour le remplacement des appareils incompatibles avec le nouveau gaz

Après une analyse précise des données d'inventaire en lien avec les fabricants d'appareils gaz, certains appareils sont déclarés incompatibles avec le nouveau gaz et doivent être remplacés. Cela représente environ 1% des appareils inventoriés. GRDF adresse à chaque client concerné un courrier lui indiquant explicitement que l'appareil doit être remplacé, et le contacte par téléphone pour l'accompagner dans les démarches, y compris sur la mobilisation des aides financières mises en place par les pouvoirs publics.



Trombinoscope OTI recensement gaz

Vous souhaitez en savoir plus

- Contactez le service Client GRDF : 09 69 36 35 34

Prix d'un appel local depuis un poste fixe. Du lundi au vendredi - de 8h à 17h

- Rendez-vous sur le site : <https://sites.grdf.fr/web/changement-de-gaz-dans-les-hauts-de-france>
- Visionnez le film changement de gaz : <https://youtu.be/hneRkOUjq8Y>
- Contactez la commune ou la police municipale

Publié le 22 septembre 2023